

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 8 février 2008

Service instructeur
Médiathèque Départementale

N° 2008-2-7-2

Service consulté
Direction des Affaires Juridiques

**Evaluation triennale de la Médiathèque de bassin de vie du Val d'Argent et
reconduction de la participation départementale aux frais de personnel, à
raison de 20%.**

Résumé : Il est proposé d'adopter la convention portant sur la reconduction triennale de la participation départementale aux frais de fonctionnement, correspondant à 20 % des frais de personnel de la médiathèque de bassin de vie du Val d'Argent.

Arrivée au terme des trois premières années de fonctionnement, la Communauté de Communes du Val d'Argent, conformément au programme départemental d'aide aux médiathèques de bassins de vie, (rapport CG 2003/II-704 du 20 juin 2003) sollicite la reconduction de l'aide départementale aux frais de fonctionnement à hauteur de 20 % des frais de personnel.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide, les résultats obtenus par la médiathèque en terme de développement de la lecture et de la pratique culturelle ont été évalués par la médiathèque départementale, conformément aux dispositions prévues dans le programme d'aide départemental. Le rapport d'évaluation est joint en annexe, ainsi que le nouveau projet d'action culturelle élaboré pour les trois prochaines années.

Le présent rapport présente les principales conclusions de l'évaluation, ainsi que les grandes lignes du projet d'action culturelle.

En raison du bilan positif de ces trois années de fonctionnement, et de la volonté de la communauté de communes de s'engager dans un nouveau projet d'action culturelle en partenariat avec la médiathèque départementale, il vous est proposé d'accorder à la Communauté de Communes du Val d'Argent, la subvention correspondant à 20 % des frais de personnel qui se chiffre pour l'exercice 2008 à 29 561 € et d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention triennale d'objectifs et de partenariat.

Les crédits de paiement correspondants sont inscrits au budget primitif 2008, fonction 313, nature 65734, enveloppe 1657.

1. EVALUATION DES TROIS ANNEES DE FONCTIONNEMENT

Conditions générales de fonctionnement

En terme d'équipement et d'aménagement des locaux, de variété des services proposés, d'étendue des collections, du nombre et de la qualification du personnel, la médiathèque continue à remplir les conditions d'éligibilité au label « médiathèques de bassins de vie ».

Fréquentation et prêt de documents

1 319 personnes sont inscrites à la médiathèque du Val d'Argent, soit 723 personnes de plus que dans les bibliobus en 2004, date de leur suppression dans la vallée et date d'ouverture de la médiathèque.

Le taux de pénétration dans la commune-siège de Sainte-Croix-aux-Mines est de 29 %, (alors que la moyenne nationale se situe autour de 17 %) et le taux moyen de pénétration dans la Communauté de Communes est de 13,90 %, contre 6 % dans les bibliobus.

78 646 documents ont été empruntés, contre 22 452 dans les bibliobus en 2004, soit trois fois plus.

Par ailleurs la médiathèque accueille en moyenne 18 000 visiteurs par an, qui viennent lire les périodiques, suivre un cours d'informatique, écouter de la musique, emprunter des documents, participer à une animation.

L'origine des usagers, issus de toutes les communes de la Communauté de Communes du Val d'Argent, et les résultats obtenus, démontrent que la médiathèque remplit bien son rôle de médiathèque de bassin de vie.

Action culturelle, partenariat et insertion dans la vie locale

En 2004, la médiathèque s'est engagée sur un projet d'action culturelle en direction de différents publics. Par rapport à ce projet, différentes actions ont été menées en direction des publics jeunes et adultes mais aussi de publics dits empêchés.

Conformément au projet joint à la convention signée en 2004 entre le Département et la Communauté de Communes du Val d'Argent, la médiathèque a développé différents partenariats pour élargir ses publics et s'inscrire dans la vie sociale et éducative de la vallée.

Elle accueille régulièrement toutes les classes de la vallée, met en place des expositions et des actions d'animation avec les enseignants, initie les jeunes à la recherche documentaire à la fois dans les livres et sur Internet, contribuant ainsi à familiariser les jeunes avec les nouvelles technologies de l'information et de la connaissance.

En direction des publics handicapés et des personnes âgées, la médiathèque propose aussi bien du portage à domicile de documents qu'un accueil et des animations spécifiques à la médiathèque, contribuant ainsi à maintenir le lien social avec ces personnes souvent isolées.

La médiathèque aide aussi les personnes en difficultés sociales à se réinsérer : grâce à un partenariat avec l'ANPE, la médiathèque propose de l'aide à la recherche d'emploi. En collaboration avec le centre socio-culturel, elle offre également des « ateliers de savoirs socio-linguistiques » et des activités culturelles spécifiques aux publics immigrés.

La médiathèque propose aussi à ses publics plus traditionnels, des expositions, des rencontres d'auteurs, y compris en réseau avec la médiathèque départementale et les autres bibliothèques du département, des clubs de discussion permettant l'ouverture culturelle et sociale.

2. LE NOUVEAU PROJET TRIENNAL D'ACTION CULTURELLE

Pour continuer à faire connaître les services qu'elle peut rendre aux habitants de la Communauté de Communes, la médiathèque développera des actions autour des axes forts sur lesquels elle a déjà travaillé pendant ses trois premières années d'existence.

Par une participation active aux actions développées par la Communauté de Communes, elle cherchera à développer son ancrage dans la vie locale.

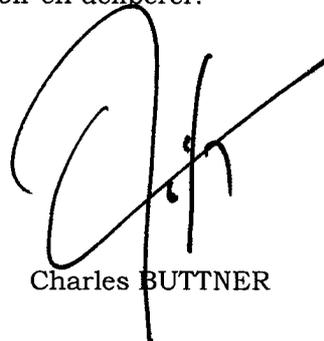
Par un partenariat encore renforcé avec les associations et les services impliqués dans la vie sociale, elle développera des actions de proximité envers les publics en difficulté sociale.

Elle renforcera sa dimension éducative par des actions concertées avec le monde de l'éducation, et développera son aide à la maîtrise des technologies de l'information par tous les publics.

Enfin, elle proposera par des expositions, des participations aux actions culturelles en réseau organisées par la médiathèque départementale pour l'ensemble des bibliothèques du Haut-Rhin, une offre culturelle innovante aux lecteurs de la Communauté de Communes.

L'objectif de ce nouveau projet est de renforcer l'attractivité de la médiathèque et d'accroître encore le taux de pénétration auprès de l'ensemble de la population du Val d'Argent.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Convention portant sur la reconduction triennale de la participation départementale aux frais de fonctionnement de la Médiathèque de Bassin de Vie du Val d'Argent

Entre

Le Département du Haut-Rhin, représenté par
M. Charles BUTTNER, Président du Conseil Général, en vertu de la délibération de la
Commission Permanente du Conseil Général du _____ d'une part,

Et

La Communauté de Communes du Val d'Argent, représentée par
M. Jean-Luc FRECHARD, Président de la Communauté de Communes du Val
d'Argent, d'autre part, en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du _____

La présente convention de reconduction triennale a pour objet de définir les conditions du soutien du Département du Haut-Rhin au fonctionnement de cet établissement intercommunal et les termes du partenariat entre la Médiathèque du Val d'Argent et la Médiathèque Départementale.

Elle fait suite à la première convention triennale signée le 22 octobre 2004 et porte sur l'aide accordée par le Département à la médiathèque du Val d'Argent au titre du programme "médiathèques de bassins de vie" (Rapport CG 2003/II-704 du 20 juin 2003).

PREAMBULE

Les signataires adhèrent aux principes de libre accès et de non discrimination définis par la Charte des Bibliothèques du Conseil Supérieur des Bibliothèques de novembre 1991 et par le manifeste de l'UNESCO de 1994.

Réseau de lecture publique dans le Haut-Rhin

La lecture publique sur le territoire d'un bassin de vie est constituée :

- *D'une médiathèque centrale, d'intérêt communautaire, située dans la commune siège du bassin de vie, relevant de la Communauté de Communes.*

Le cas échéant, cette médiathèque centrale est complétée par :

- *Des bibliothèques de proximité, relevant de la communauté de communes ou des communes ;*
- *D'une desserte en bibliobus, assurée par le Département, pour quelques communes ou pour des publics particuliers.*

Principes du partenariat

- **Objectifs du partenariat :**

Le partenariat entre le Département et la Communauté de Communes vise à développer les équipements permettant l'accès à la lecture et à attirer et fidéliser de nouveaux publics.

L'élargissement du lectorat, l'amélioration de la qualité de service aux habitants, y compris les publics empêchés, demande l'addition des moyens et des compétences.

- **Outils du partenariat :**

Un schéma de développement de la lecture publique dans l'ensemble du bassin de vie, intégrant la création d'équipements de proximité complémentaires, a été élaboré conjointement par la Communauté de communes concernée et le Département.

Ce schéma décrit les équipements existants, programmés ou à réaliser et leurs missions, ainsi que les compétences réciproques du Département et des Communautés de Communes et le cas échéant, des communes.

Ce schéma est le document de référence pour les engagements financiers et techniques.

Il a été convenu ce qui suit :

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Article 1 : desserte des publics

Une médiathèque centrale répondant aux conditions de professionnalisation, d'accessibilité et d'heures d'ouverture, de budget d'acquisition de documents, de surface, précisées dans l'appel à projet (*annexe 1*) a été créée par la Communauté de Communes du Val d'Argent.

Cette médiathèque centrale, d'intérêt communautaire, est située dans la commune de Sainte-Croix-aux-Mines relevant de la Communauté de Communes.

En raison de la proximité de toutes les communes par rapport à la médiathèque centrale, correspondant à un temps de trajet motorisé inférieur à 15 minutes, il n'est pas envisagé de desserte supplémentaire par bibliobus ou par une bibliothèque de proximité.

Les modalités d'accès à la médiathèque et la mise à disposition des collections pour tous les publics, y compris les publics empêchés ou particuliers, sont précisées dans le schéma de desserte (*annexe 2*).

Article 2 : Adhésion au réseau départemental de lecture

La médiathèque du Val d'Argent adhère au réseau départemental des bibliothèques et à ce titre:

- Etablit pour 3 ans, en lien avec la médiathèque départementale et les autres bibliothèques du réseau départemental, les grandes lignes d'un programme d'action culturelle élaboré chaque année (*Projet d'action culturelle – annexe 3 à la convention*);
- Accepte que son catalogue soit accessible en ligne sur le portail départemental;
- Participe à une réflexion sur une politique concertée des acquisitions au niveau départemental;
- S'engage à ce que les personnels participent au moins une fois tous les trois ans, à des actions de formation permanente, notamment à celles qui sont organisées gratuitement par le Département;
- Renvoie chaque année un rapport d'activités à la médiathèque départementale.

ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Article 3 : desserte des publics

Pour la médiathèque de la Communauté de Communes :

- Le Département accorde une aide au fonctionnement sous la forme d'une subvention annuelle, correspondant à 20 % des charges de personnel pendant une période de trois ans, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget départemental. En 2008, le montant de la subvention correspondant à 20 % des charges de personnel s'élève à 29 561 €. Pour les deux années suivantes, le montant de la subvention fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Les modalités de versement et de contrôle des subventions se feront conformément au règlement financier adopté par le Conseil Général le 11 juin 1999, et modifié le 15

décembre 2006, le Département se réservant la possibilité de procéder à toute forme de contrôle de l'usage des fonds. Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 4 : réseau départemental de bibliothèques

Prestations et services assurés par la Médiathèque Départementale :

Pour le fonctionnement régulier :

- Aide au recrutement du personnel.
- Accueil gratuit du personnel aux actions de formation initiale des agents du patrimoine et de formation continue de l'ensemble du personnel ;
- Renouvellement régulier des collections déposées (1 fois par an au minimum) et service de réservation de documents ;
- Aide technique bibliothéconomique ;
- Aide bibliothéconomique en ligne (Internet) ou par téléphone
- Aide technique à la demande : politique documentaire pour tous supports, circuit des documents, aide au désherbage, animation, informatique documentaire ;
- Mise à disposition d'expositions itinérantes et de matériel d'animation ;
- Partenariat pour des actions culturelles en réseau ;
- Mise en œuvre et suivi du portail départemental d'accès aux catalogues.

Article 5 : documents contractuels

Ont valeur contractuelle les documents joints en annexe suivants :

- L'appel à projet
- Le projet triennal d'action culturelle

Article 6 : durée de la convention

Cette convention est valable pour une durée de trois ans, à compter du jour de sa signature.

Son renouvellement fera l'objet d'une nouvelle convention et sera soumis au respect continu des conditions énoncées dans l'appel à projet pour bénéficier de l'aide départementale, et du projet triennal d'action culturelle joints en annexe. La médiathèque départementale est chargée de l'évaluation du dispositif mis en place.

Article 7 : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité en cas de non respect par la Communauté de Communes de l'une des clauses exposées dès lors que le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, la Communauté de Communes n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans mise en demeure en cas de faute lourde. Dans ce cas, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Fait à

Le

En double exemplaire

Pour le Département

Le Président du Conseil Général

Pour la Communauté de Communes
du Val d'Argent

Le Président



MÉDIATHÈQUE DU VAL D'ARGENT PROJET D'ACTION CULTURELLE

Positionnée au sein du pôle culture de la Communauté de Communes du Val d'Argent, la Médiathèque a pour mission de desservir l'ensemble de la population du Val d'Argent. Pour attirer cette population, y compris celle qui serait jusqu'ici éloignée du monde de l'écrit et des bibliothèques, la médiathèque mettra en œuvre une politique d'animation, afin de faire connaître l'établissement, et de mettre en valeur les collections proposées.

Cette politique d'animation s'articule autour de 5 axes forts :

1. Ancrage de la médiathèque dans le tissu local :

Objectif :

Démontrer que la médiathèque a toute sa place dans la dynamique locale d'animation territoriale. Faire connaître la médiathèque de publics qui ne connaissent pas les services qu'elle peut leur rendre et accroître ainsi le nombre d'utilisateurs.

- Accueil d'expositions thématiques ou artistiques d'habitants, d'associations, etc. issus du bassin de vie et mise en place d'ateliers de création artistique.
- Animations et manifestations culturelles organisées par des partenaires territoriaux auxquelles la médiathèque s'associe par la mise à disposition de la villa Burrus ou la co-organisation d'événements : Festival des arts numériques, Festival « C'est dans la vallée », Carrefour européen du patchwork, festival de la soupe, etc.

2. Action sociale :

Objectif :

Accompagner l'action de la Communauté de communes en direction des personnes en difficulté sociale, ou en perte d'autonomie ou de mobilité par une offre culturelle, susceptible d'aider ces publics dans leur vie personnelle.

Les actions en direction des personnes âgées, handicapées, d'origine immigrée, en recherche d'emploi (partenariat avec ANPE, passerelle emploi) seront « consolidées » sur la base des partenariats locaux déjà mis en place (hôpital intercommunal, institut Les Tournesols, Centre socio-culturel du Val d'Argent, ANPE, etc.)

Personnes âgées :

- Quelques propositions d'animations ont d'ores et déjà été établies en partenariat avec les animatrices de l'hôpital intercommunal :
 - ↳ Animations organisées par l'équipe de la médiathèque au sein des différents services (autour du conte, de la musique, etc.) ;
 - ↳ Participation des résidents aux animations organisées par la médiathèque ;
 - ↳ Prêt de documents (livres, CD, cassettes vidéos, etc.) en complément des animations organisées par les animatrices de l'hôpital intercommunal ;
 - ↳ Mise en place de prêts de documents aux résidents et aux patients de l'hôpital intercommunal (chariot de documents)
- Développement du portage à domicile auprès des personnes âgées et/ou empêchées habitant sur le territoire intercommunal.



Personnes handicapées :

Quelques propositions d'animations ont d'ores et déjà été établies en partenariat avec les animatrices de l'institut Les Tournesols :

- Accueil de groupes (classe de l'IMP-FAGH et hors-temps scolaire) en secteurs jeunesse, adulte et multimédia ;
- Participation des résidents aux animations organisées par la médiathèque ;
- Prêt de documents (livres, CD, cassettes vidéos, etc.) en complément des animations organisées par les animatrices des différents services de l'institut ;
- Animations organisées par l'équipe de la médiathèque au sein des différents services (autour du conte, de la musique, etc.) ;

Personnes d'origine immigrée et de milieux sociaux défavorisés :

Un partenariat fort a été établi avec le Centre socio-culturel du Val d'Argent. De ce partenariat découlent différents projets :

- Accueil trimestriel des ateliers de savoirs socio-linguistiques et du groupe encadré par la conseillère en économie sociale et familiale ;
- Des accueils spécifiques et/ou participations aux animations de la médiathèque sont proposés aux groupes bénéficiant des actions collectives « familles » du Centre socio-culturel du Val d'Argent en liaison également avec les Restos du Cœur ;
- Accueil des enfants intégrés dans le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

Chercheurs d'emploi :

Pérenniser la convention de partenariat mise en place pour faciliter la recherche d'emploi pour les personnes en phase de recherche. Ce partenariat prévoit :

- Accès libre et gratuit à tous les demandeurs d'emploi au secteur multimédia pour la consultation du site anpe.fr ;
- Aide à la rédaction de CV et impressions gratuites
- Animation conjointe d'un atelier intitulé : « Comment rechercher un emploi avec anpe.fr ».

3. Actions d'animation en direction de la jeunesse :

Objectif :

Donner dès le plus jeune âge le goût de la lecture et de la recherche documentaire afin d'éveiller la curiosité et le désir d'apprendre tout au long de la vie.

Dans le cadre de la promotion de la lecture auprès des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans, différentes pistes de partenariats sont engagées :

- **Pour favoriser le contact des tout-petits (0-3 ans) avec le livre**, en partenariat avec le Relais des assistantes maternelles :

- ↳ des présentations de livres aux mamans seront organisées au cours de moments conviviaux (goûters, petits-déjeuners, etc.). Les lectures d'albums sont accompagnées d'activités d'éveil (parcours de motricité, atelier bricolage, « raconte tapis » prêtés par la Médiathèque départementale du Haut-Rhin, etc.).

- **Les actions en directions du public jeunesse seront « consolidées » par le biais :**

- ↳ Des rendez-vous fixes : pause-histoire, Brico-D-lire ;
- ↳ la mise en place d'un club lecture (9-13 ans) ;
- ↳ Bibliographies thématiques.

- **Partenariat avec l'Éducation nationale**

- ↳ Accueil des scolaires au sein du secteur jeunesse. En partenariat avec les écoles, de la maternelle au lycée, il s'agit de faire découvrir les ressources de la médiathèque et de mettre en perspective la notion de « lecture plaisir » en développant des activités conjointes avec les instituteurs et les professeurs demandeurs ;

- ↳ Prêt de documents (livres, CD, cassettes vidéos, etc.) en complément des animations ;
- ↳ Dans le cadre du «Défi lecture» organisé chaque année par le coordinateur de la RRS, développement d'activités ludiques et interactives autour des livres : inviter un auteur dans les classes, créer un jury de lecteurs, inventer un rallye lecture, etc.

4. Actions de mise en valeur des collections et de la médiathèque :

Objectif :

Faire connaître toutes les ressources de la médiathèque, afin de développer la curiosité du public et de l'ouvrir à l'esprit critique.

La médiathèque établit chaque année un programme d'animations dont l'objectif est la mise en valeur des collections de la structure :

- Expositions thématiques, y compris en partenariat avec la médiathèque départementale ;
- Présentations de documents : tables thématiques, liste des nouveautés sur internet et sous format papier, mise en valeur des nouveautés sur présentoirs ;
- Rencontres trimestrielles d'usagers ;
- Projections de films documentaires ;
- Concerts, et/ou écoutes musicales commentées ;
- Lectures de textes à haute voix ;
- Conférences et rencontres avec des auteurs.

Les actions de la médiathèque du Val d'Argent s'inscriront également dans le calendrier de des manifestations nationales autour du livre, de la musique et du patrimoine : «Lire en fête», «Fête de la musique», «Mois du cinéma documentaire».

Elle s'associera aux manifestations départementales en réseau, organisées par la Médiathèque départementale, en particulier le Festival de la nouvelle, les Saveurs musicales et les Belles Etrangères.

Elle participera aux groupes de travail thématiques animés par la Médiathèque départementale, notamment au groupe de réflexion consacré à la lecture des adolescents.

5. Développement des compétences informatiques du public :

Objectif :

Participer à la « réduction de la fracture numérique », source d'inégalité sociale, et par ailleurs donner à tous les moyens de la formation continue.

La médiathèque du Val d'Argent dispose d'un espace multimédia de 15 postes en réseau. Cet espace est dédié à la formation individuelle et collective, à la recherche documentaire mais également à la détente et aux loisirs.

Les objectifs principaux de ce secteur sont :

- Développement des compétences informatiques par l'accueil de groupes de scolaires (écoles maternelles et élémentaires), de groupes de personnes handicapés, de groupes du centre socio-culturel, etc. ;
- Cours d'initiations informatiques individuels ;
- Mise à disposition de l'espace multimédia aux partenaires (Université populaire, entreprises, etc.) ;
- Mise en place de cycles d'animations (m@rdis des clics, conférence trimestrielle, rendez-vous thématiques du mercredi) ;
- Réappropriation de l'espace par les usagers afin d'en faire un espace d'échange des savoirs informatiques.

Conclusion :

Ce projet d'action culturelle a pour ambition d'accroître la fréquentation de la médiathèque, mais aussi de développer des services aux personnes à mobilité réduite, afin que cet équipement communautaire culturel rayonne sur l'ensemble du Val d'Argent.

Rapport du Président

Séance Publique du 20 juin 2003

Service instructeur

7^{ème} Commission - N° 2003/II - 704

Médiathèque Départementale

Service consulté

Pôle Culture et Patrimoine

**SCHEMA DE REORGANISATION ET DE DEVELOPPEMENT DE
LA LECTURE PUBLIQUE**

Le présent rapport a pour objet de proposer un nouveau schéma d'intervention du Département pour l'exercice de sa compétence obligatoire en matière de Lecture Publique qui a pour objet d'être plus près des territoires et d'assurer un meilleur service. Un plan d'action prévoyant la création d'une médiathèque départementale à Altkirch, un soutien plus important au fonctionnement de médiathèques de bassin et la création de deux nouvelles structures de bassin à l'échéance 2008.

I. LA LECTURE PUBLIQUE : UNE COMPETENCE DU DEPARTEMENT

Un nécessaire aménagement culturel du territoire

L'écrit reste le fondement des apprentissages et de l'appropriation du savoir, conditions indispensables à l'exercice de la citoyenneté dans une société démocratique.

Après l'école, qui enseigne les bases nécessaires aux apprentissages qui se prolongeront tout au long de la vie, les bibliothèques sont les lieux publics où la population, quel que soit son niveau d'études, sa condition sociale, son âge ou son origine, peut trouver les moyens de s'informer, de se former, de se forger une culture et des opinions personnelles au contact des livres ou des documents et de leurs auteurs, mais aussi des autres usagers.

Les possibilités d'accéder aux bibliothèques et à leurs ressources ne sont pas les mêmes pour tous les habitants. A l'éloignement géographique s'ajoutent parfois des handicaps physiques, économiques ou culturels.

Pour que les bibliothèques soient présentes sur l'ensemble d'un territoire, pour qu'elles puissent remplir pleinement leur mission documentaire, mais aussi de médiation auprès des publics les plus éloignés, l'intervention publique est nécessaire.

Il est prouvé que la présence d'équipements de lecture publique est une composante majeure d'aménagement du territoire. En milieu rural, elle est essentielle à une qualité de vie, susceptible de favoriser le développement économique.

La lecture publique dans le Haut-Rhin

Depuis la décentralisation de la bibliothèque départementale, la lecture publique dans les communes de moins de 10 000 habitants relève de la compétence du département, compétence que celui-ci exerce à travers la médiathèque départementale.

Trois délibérations, datant de 1994, 1995 et de 1999 ont fixé le cadre de l'intervention départementale auprès des communes de moins de 15 000 habitants, désireuses de créer et de faire fonctionner une bibliothèque fixe. Pour toutes les communes dépourvues de bibliothèque fixe, le département met à disposition un bibliobus de prêt direct.

L'évaluation des politiques culturelles réalisée dans le Haut-Rhin fait apparaître la nécessité d'une initiative forte et visible pour conforter et relancer la lecture publique, et positionner le département en tant qu'acteur majeur dans ce domaine.

Jusqu'ici l'action départementale pour la lecture s'articule fortement autour des bibliobus de prêt direct, présents dans chaque commune. A moyens constants depuis plusieurs années, ce service est arrivé à saturation et ne peut plus être développé sans que des moyens supplémentaires importants en personnel et en bibliobus y soient affectés.

Le rôle du Département

Le rôle du département est de :

- Veiller à une couverture en équipements de lecture publique équitable et équilibrée, en cohérence avec la notion de bassin de vie,
- Assurer une cohérence au niveau départemental entre les différentes médiathèques et bibliothèques et en maintenir la qualité et la pérennité, en imposant notamment des objectifs d'animation culturelle et de formation continue du personnel,
- Créer un réseau entre les différentes bibliothèques,
- Développer un rôle d'expertise, pour que le Département soit le référent reconnu par les Communes et les Communautés de Communes.

Les objectifs

Des axes forts:

- Une approche territoriale structurante
- Une approche par les publics renforcée
- Une qualité de service améliorée

Une approche territoriale structurante

Dans le cadre de la réorientation de l'action culturelle vers la prise en compte des nouvelles territorialités issues des lois de décentralisation, telle qu'elle est préconisée dans le rapport d'évaluation, il est proposé de revoir l'action départementale pour la lecture en s'appuyant notamment sur les EPCI, établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'opérateurs.

Une approche par les publics renforcée

La seconde approche préconisée par le rapport d'évaluation des politiques culturelles est une approche par les publics. Ceux-ci ont évolué : plus mobiles, plus exigeants en matière de demande culturelle, ils sont davantage prêts à se déplacer pour une offre culturelle, pourvu qu'elle soit de qualité. Cela n'exclut pas la nécessité d'une offre de proximité pour des publics particuliers, moins mobiles ou moins familiers des bibliothèques, offre en terme de documents mais aussi d'action culturelle pour faciliter l'accès à ces documents.

Une qualité de service améliorée

L'objectif, à travers une action départementale plus orientée vers les Communautés de Communes, est de se rapprocher des moyennes de fréquentation des bibliothèques municipales en France (18% de la population, là où elles existent).

Cette moyenne se situe autour de 10, 5% pour le département, avec de fortes disparités entre les médiathèques (30 à 35% de la population concernée) et les bibliobus, qui atteignent entre 1 et 15% de la population selon les communes, ou des points-lecture dans certaines communes (2 à 4,5% de la population concernée). Ces chiffres prouvent qu'une médiathèque, fonctionnant de manière professionnelle, ouverte une bonne partie de la semaine et proposant une offre documentaire importante, est en mesure de développer fortement le goût de la lecture.

Les moyens

Pour atteindre les objectifs de qualité de service et de développement du lectorat énoncés ci-dessus, les moyens proposés sont :

- le déplacement du site secondaire de la médiathèque départementale vers le sud et son ouverture au public,
- l'incitation à la création de médiathèques intercommunales structurantes au niveau des bassins de vie, liées au Département par des conventions d'objectifs et de partenariat,
- la réduction de la desserte indifférenciée par bibliobus et l'adaptation de la desserte par prêt direct en direction des publics éloignés et peu mobiles.

II . MESURES CONCRETES : LES GRANDES LIGNES D'UNE REORIENTATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE DE LECTURE PUBLIQUE POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 10 000 HABITANTS.

Approche territoriale : site décentralisé de la Médiathèque Départementale et médiathèques intercommunales

La carte du département fait apparaître des zones relativement bien pourvues en bibliothèques (la bande rhénane, le nord du département) des zones plus dépourvues (les vallées vosgiennes, les cités périurbaines), et une zone très démunie (le sud du département).

En fonction des bibliothèques existantes, des densités de population, des données géographiques, l'action départementale pourra être différenciée.

- Dans les secteurs déjà bien pourvus en bibliothèques, elle consistera à favoriser la mise aux normes et en réseau des équipements existants,
- Dans la plupart des secteurs, elle se concentrera sur l'incitation et l'aide à la création d'une médiathèque intercommunale centrale,

- Dans le sud du département, particulièrement dépourvu non seulement de bibliothèques mais d'équipements culturels, elle prendra la forme d'un site secondaire de la médiathèque départementale.

1) **Un site décentralisé de la médiathèque départementale dans le Sundgau**

La cartographie jointe en annexe montre clairement le déficit structurel de l'offre de lecture publique dans ce secteur.

Dans ce bassin de vie de 60 000 habitants si l'on inclut le canton de Dannemarie, il n'existe aucune médiathèque, et seulement 1 bibliothèque municipale correspondant aux standards départementaux et nationaux.

Toutes les autres communes sont desservies par les bibliobus de la médiathèque départementale.

Pour irriguer ce secteur de façon efficace, l'implantation d'un site décentralisé de la médiathèque départementale est la solution la plus adaptée.

La médiathèque départementale fonctionne actuellement sur 2 sites : Colmar et Soultz. L'annexe de Soultz n'est qu'un point de départ de bibliobus vers les communes du centre du département. Cette zone proche de Colmar et assez bien pourvue en bibliothèques ne nécessite pas la présence d'une annexe.

Le projet consiste à déplacer l'annexe de Soultz vers Altkirch, et, afin de rationaliser les dépenses, d'ouvrir cette annexe, qui deviendrait une médiathèque, à la population de l'ensemble du secteur.

L'ouverture d'un site décentralisé dans le sud du département permettrait de limiter les temps de trajet et donc une présence plus importante dans les communes.

Mais pour compléter cette offre de proximité, il est nécessaire d'accueillir le public dans des locaux fixes, permettant non seulement la mise à disposition de collections sur tous supports, y compris électroniques, mais aussi des actions d'animation culturelle plus efficaces.

Altkirch, bourg-centre, "capitale" du Sundgau, est la seule commune importante du sud du département (5 501 habitants), qui attire déjà la population de ce secteur, par la présence d'équipements centraux (lycée, CRAC, cinéma, centres commerciaux). La localisation d'une médiathèque pour le Sundgau devrait être à Altkirch pour permettre à une population qui se rend pour d'autres raisons dans cette ville d'y venir naturellement.

La localisation d'un site secondaire de la médiathèque départementale dans le sud du département se justifie par l'éloignement par rapport à la centrale, par le nombre important de petites communes situées dans ce secteur (130 de moins de 1 000 habitants), et qui n'ont pas la capacité, de par leur faible population à faire fonctionner des bibliothèques

Un équipement départemental ouvert au public permet :

- de rentabiliser l'équipement : un seul bâtiment, une seule collection, une équipe de professionnels,
- de supprimer la desserte par bibliobus dans les communes proches d'Altkirch, de l'améliorer et de l'optimiser dans le reste du Sundgau, par des horaires adaptés dans des communes ciblées et des économies de temps de trajet, donc de fonctionnement.

Cet équipement donnera une visibilité à la politique départementale de lecture publique.

L'équipement permettra de mettre en œuvre rapidement sur un secteur les nouvelles orientations prises et d'en faire la promotion pour rendre plus lisible l'intervention départementale.

Les élus de la Communauté de Communes d'Altkirch, qui sera le partenaire du Département pour cette opération, ont accepté le principe et la mise à disposition d'un terrain, à partir d'une proposition de financement conjointe, à majorité départementale, en raison des missions départementales de l'équipement et de la maîtrise d'ouvrage départementale.

Pour l'investissement, la participation de la Communauté de Communes serait d'environ 10% (en sus de la mise à disposition du terrain). Le montant de la participation de chacune des collectivités (Département, Communauté de Communes) sera tributaire de l'attribution de crédits européens, qui viendront en déduction des frais d'investissement des 2 collectivités, à due proportion.

Pour le fonctionnement, la participation de la Communauté de Communes se situerait autour de 25%, étant donné que le fonctionnement départemental représenterait environ 75% des coûts.

Les simulations financières correspondant à ce programme de la médiathèque départementale du Sundgau figurent en annexe 1.

2) Incitation à la création de médiathèques intercommunales portées par des Communautés de Communes à l'échelle des bassins de vie, par une aide au fonctionnement

Une médiathèque de bassin de vie a pour vocation de proposer à l'ensemble de la population de ce territoire des documents imprimés, audiovisuels, musicaux et électroniques permettant de répondre à ses besoins d'information, de documentation, d'enrichissement et de loisir culturels. Animée par une équipe de professionnels, la médiathèque propose aussi les actions de sensibilisation, de médiation nécessaires pour atteindre tous les publics potentiels.

La définition d'un seuil minimum de population (10 000 à 15 000 habitants) pour l'ouverture d'une médiathèque de bassin de vie s'impose. Les Communautés de Communes moins peuplées seront invitées à se regrouper au niveau d'un bassin de vie.

L'aide départementale est soumise à ces conditions et à la signature d'une convention précisant les engagements réciproques des partenaires. Cette aide pourra intervenir pour les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

La carte des bassins de vie établie par le SIG (Système d'Information Géographique) du département, fait apparaître un total de 18 bassins de vie.

Les bassins de vie de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis, dont les villes-centres ont des populations supérieures à 10 000 habitants, ne peuvent être intégrés dans les présentes dispositions. Leur cas est évoqué dans la suite de ce document.

Parmi les 15 autres bassins de vie, 6 disposent déjà d'une médiathèque intercommunale ou à vocation intercommunale (Cernay, Guebwiller, Neuf-Brisach: médiathèque de Biesheim, Sainte-Marie aux Mines (en cours à Sainte-Croix aux Mines), Soultz, Thann).

Les bassins de vie de Dannemarie et Altkirch seront desservis par le site secondaire de la médiathèque départementale, projeté à Altkirch.

Il resterait donc 7 bassins de vie à équiper, parfois en intégrant une bibliothèque existante, insuffisante pour répondre aux besoins de la population d'un bassin de vie.

Une première tranche pourrait être réalisée entre 2003 et 2008 et le reste sur les années suivantes. Cela concerne la réalisation de la médiathèque du Val d'Argent et deux autres médiathèques. Il est envisageable de procéder par un appel à candidatures pour cette première tranche, et d'intégrer en fonctionnement les médiathèques de bassin existantes, à condition qu'elles répondent aux conditions requises.

Aide à l'investissement:

A l'heure actuelle, le dispositif en vigueur au Département prévoit une aide à la construction et à l'aménagement de 35%. Il est proposé de maintenir le taux de cette aide départementale. Comme à l'heure actuelle, le plafond serait aligné sur celui de l'Etat, indexé sur l'évolution des prix de la construction : il est en 2003 de 1 218 € HT /m²).

Seul le maintien d'une aide importante à l'investissement peut être assez incitatif pour aboutir à un certain nombre de réalisations de médiathèques.

Instauration d'une aide au fonctionnement :

Dans la mesure où la lecture publique est une compétence obligatoire du Département, une aide au fonctionnement peut être octroyée dans ce domaine, sous certaines conditions.

A l'instar du dispositif "médiathèques de secteur", dont certaines communes ont pu bénéficier, l'aide financière au fonctionnement, sous forme de participation aux frais de personnel, peut être envisagée.

Outre son caractère incitatif, l'aide pour le personnel permet de garantir la professionnalisation et donc la pérennité du niveau de service offert.

Plutôt que d'assurer une aide au fonctionnement pérenne automatique, il est proposé de subordonner l'aide à des résultats et des projets. La pérennité, sous réserve qu'elle ne soit pas automatique mais soumise à l'évaluation des résultats, semble pourtant importante pour assurer la conformité avec les objectifs quantitatifs et de qualité de service du Département dans les équipements auxquels il apporte son soutien financier.

L'aide au fonctionnement sera conditionnée par la passation de conventions d'objectifs et de partenariat avec la médiathèque départementale et au respect d'un cahier des charges précis. Ce cahier des charges sera élaboré par le Département et fixera notamment les cadres d'emploi du personnel et les exigences en termes de collections, d'équipement informatique, multimedia et mobilier, et d'animation, afin d'assurer une cohérence au niveau départemental.

Cette aide pourrait être de façon incitative fixée à 30% des charges de personnel pour le premier contrat de trois ans et limitée pour les contrats successifs, ce taux étant ramené à 20% maximum, suivant le niveau de services contractualisés dans un cahier des charges, entre la médiathèque départementale et la médiathèque intercommunale au niveau du bassin de vie. L'aide du Département sera contractualisée pour des durées renouvelables de 3 ans.

Tableau comparatif du programme départemental antérieur "médiathèques de secteur" – et du nouveau programme "médiathèques de bassins de vie"

	Médiathèques de secteur (dispositif de 1994)	Médiathèques de bassins de vie (dispositif proposé)
Aide à la construction	40%	35%
Aide à l'équipement mobilier	20%	35%
Aide à l'informatisation	25%	20%
Aide aux dépenses de personnel	30% pendant 3 ans 20% pendant 1 an 10% pendant 1 an	30% pendant 3 ans 20% de manière pérenne en fonction de conventions d'objectifs renouvelables tous les 3 ans.

Les simulations financières liées à cette partie du programme figurent en annexes 3 et 4.

La couverture d'un territoire donné par des équipements complémentaires (médiathèque ou bibliothèque de proximité, bibliobus), doit faire l'objet d'une convention discutée au niveau de chaque communauté de communes.

Approche par les publics : desserte de proximité par bibliobus et création de bibliothèques municipales

A l'heure actuelle, la desserte de proximité est assurée par les bibliobus de la médiathèque départementale, qui passent dans les communes tous les mois ou tous les 2 mois.

290 communes bénéficient actuellement de cette desserte de proximité, qui représente de ce fait l'essentiel de l'activité de la médiathèque départementale et limite les actions en faveur du développement du réseau (formation, suivi technique des bibliothèques, aide à l'animation culturelle, actions en direction de publics particuliers...)

La desserte actuelle des communes par les bibliobus de prêt direct atteint ses limites : si de nouvelles orientations ne permettent pas d'étendre la qualité et l'offre de service, le nombre de lecteurs va baisser (bibliobus saturés, pas de consultation sur place, fréquence de passage insuffisante, offre multi- supports insuffisante).

Il conviendrait de réduire cette activité pour permettre de développer l'aide au réseau. Pour ce faire, il est proposé de:

- Limiter la desserte en prêt direct selon certains critères (éloignement par rapport à une médiathèque, nombre de lecteurs inscrits, importance démographique de la commune, publics particuliers),
- Favoriser l'ouverture de bibliothèques municipales relais selon les normes actuelles,
- Limiter l'aide aux bibliothèques qui ne sont pas aux normes à un prêt de livres et à l'informatisation, sous réserve de la formation des responsables. Dans le cas où les responsables ne se forment pas, le Département supprime son aide, y compris pour les dépôts et relais existants.

Récapitulatif du schéma de desserte proposé:

a) Médiathèque de Bassin de vie

- Pour une population de 10 000 habitants au moins
- Située dans le bourg-centre
- Fonctionnant avec au moins 5 professionnels, dans un bâtiment normalisé
- proposant une offre documentaire multi-supports, l'accès à Internet et au multimedia, des salles pour l'action culturelle autour de la médiathèque et de ses supports.

Aide du Département :

- aide à la construction, à l'aménagement de 35% (plafond en 2003 : 1 218€ HT /m2)
- aide à l'informatisation sur les bases actuelles (30%)
- aide au financement du personnel pour 5 postes statutaires de la filière culturelle par tranche de 10 000 habitants (30% pendant 3 ans, puis 20% selon objectifs)
- mise à disposition de documents sur tous supports par la médiathèque départementale
- formation continue des personnels
- animation culturelle en réseau.

b) Bibliothèque municipale de proximité ou bibliothèque-relais

- Dans les communes qui le souhaitent, en complément de la médiathèque de bassin de vie, ou en l'absence de celle-ci
- Offre documentaire composée d'imprimés, éventuellement d'autres supports en l'absence d'une médiathèque de bassin de vie
- Personnel salarié ou bénévole formé selon la taille de la commune, dans un bâtiment normalisé

Aide du Département

- Aide à l'investissement selon le taux "bâtiments communaux"
- Dépôt de livres et aide à l'animation par la médiathèque départementale
- Aide à l'informatisation
- Formation continue du personnel

NB : Aucun projet isolé ne sera pris en compte, tout projet de bibliothèque sera discuté d'abord au niveau de la ou des communautés de communes concernées au niveau du bassin de vie.

c) Bibliobus de prêt direct

- Dans le cas où il existe une médiathèque intercommunale, il sera limité aux communes les plus éloignées de cette médiathèque
- Dans le cas où il n'existe pas de médiathèque intercommunale, il sera limité à des communes ciblées pour que le territoire de la communauté de communes soit équitablement desservi en attendant l'ouverture de la médiathèque de bassin de vie ou de bibliothèques municipales de proximité.

3) Le cas des communes de plus de 10 000 habitants

Le seuil réglementaire de desserte des bibliothèques départementales de prêt est celui des communes de moins de 10 000 habitants, mais par une délibération de 1995, le Conseil Général a décidé de porter le seuil de son intervention à 15 000 habitants.

Le schéma précédent, s'appliquant aux communes relevant de la compétence obligatoire du Département ne peut s'appliquer tel quel à celles relevant d'une compétence volontaire, et doit être décliné selon les communes considérées.

Selon les cas, les scénarios possibles sont :

- des bibliothèques municipales
Cette solution se justifie dans le cas où, sur un territoire intercommunal donné existent plusieurs communes entre 10 000 habitants et 15 000 habitants, dont aucune n'a vocation à être bourg-centre.
- Des bibliothèques intercommunales quand la commune est un bourg-centre entouré de communes relevant de la compétence obligatoire
- un réseau de bibliothèques d'agglomération, intégrant les bibliothèques des communes proches. Il s'agit essentiellement de villes de la couronne mulhousienne et du bassin de vie de Colmar, qui ont vocation à faire partie de communautés d'agglomérations.

Le cas des communes ne relevant pas de la compétence obligatoire doit être étudié au cas par cas, et en fonction des restructurations intercommunales en cours.

Les missions de la médiathèque départementale pour une qualité de service améliorée

La médiathèque départementale devra se positionner davantage en tant que tête d'un réseau de lecture départemental, ayant pour mission d'aider à la création et à la mise à niveau de bibliothèques dans le département, par le développement du conseil, de l'expertise, de la formation, et de l'action culturelle.

Développer l'expertise au service des communautés de communes et des bibliothèques

- Aide à la programmation, à l'aménagement, au recrutement du personnel,
- Aide bibliothéconomique à la gestion, au traitement et à la mise en valeur des collections,
- Aide au développement des techniques d'information et de communication (T.I.C.),
- Aide à la mise en réseau des bibliothèques, en incitant au partenariat, à la constitution de pôles d'acquisition spécialisés, et en constituant un portail commun d'accès aux catalogues dans le département.

Renforcer l'action culturelle pour sensibiliser tous les publics et créer des événements autour de la lecture

- Organisation d'une manifestation départementale autour de la lecture, de grande envergure et fortement médiatisée, une fois par an.
Cette action sera emblématique pour le Département. Comme certains Départements ont créé une manifestation autour du conte, le Département du Haut-Rhin pourrait développer un festival de la nouvelle, déjà organisé à petite échelle depuis 2 ans : tournée d'auteurs, lectures par des comédiens, création d'un prix départemental de la nouvelle, organisation de lectures simultanées de nouvelles à l'échelle du département pourraient être le socle de ce festival
- D'autres manifestations en réseau seront proposées aux bibliothèques du département par la médiathèque départementale qui en assurera la logistique.
- Le service de prêt d'expositions et de matériel sera développé.

Renforcer l'axe formation

- Développement du programme de formation existant,
- Formations renforcées sur les TIC, et les nouvelles évolutions en bibliothèque,
- Organisations de voyages d'études pour aider les équipes en place à moderniser régulièrement leurs pratiques en se confrontant directement à l'innovation,
- Délocaliser ces formations sur les territoires afin que la distance géographique ne soit pas un frein pour les équipes en place dans les communes.

Développer l'action en direction des publics particuliers en lien avec d'autres services départementaux et d'autres partenaires

- Création ou renforcement de fonds spécialisés vers les publics particuliers
- Intervention du personnel départemental auprès des publics empêchés ou particuliers (PMI, maisons de retraite, prisons, hôpitaux...)

Envisager éventuellement une mission de conservation de certains fonds régionaux, notamment en langue allemande.

Ces missions nécessitent également une adaptation du bâtiment central de la médiathèque départementale.

Les simulations financières correspondant à la médiathèque départementale (centrale et secondaire) figurent en annexe 2

Conclusions:

L'adoption par l'Assemblée Départementale de ces grandes orientations doit permettre aux services de finaliser un programme d'action, de rédiger les cahiers des charges sur lesquels se fonderont les différentes conventions et de proposer un calendrier de réalisation. Ces documents seront soumis à la Commission Permanente, après avis de la Commission de l'Action, de l'Animation et du Patrimoine Culturels.

L'adoption de ces orientations doit permettre aussi la mise en œuvre du projet de décentralisation à Altkirch, et notamment de commencer les travaux de programmation, avec une société de programmation qui serait désignée à cet effet.

Un premier plan de réalisation, allant de 2003 à 2008, doit permettre l'ouverture du site secondaire de la médiathèque départementale dans le Sundgau, la remise à niveau de la centrale et la mise en œuvre de 2 médiathèques de bassin de vie, ainsi que l'intégration en fonctionnement des médiathèques de bassin existantes, si elles sont en conformité avec le cahier des charges.

Il vous est donc proposé:

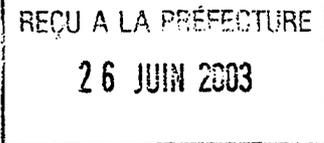
- De créer un site secondaire de la médiathèque départementale ouvert au public à Altkirch, destiné à desservir le sud du département
- D'adopter les nouveaux critères d'aide aux médiathèques de bassins de vie (35% pour l'aide à la construction et à l'équipement mobilier, 20% pour l'aide à l'informatisation, 30% pour l'aide aux dépenses de personnel pendant 3 ans puis 20% sur la base de conventions d'objectifs)
- D'engager une redéfinition de la desserte par bibliobus de prêt direct, appropriée aux objectifs définis dans le rapport
- De maintenir l'aide actuelle aux bibliothèques de proximité
- D'engager un premier plan d'action pour les années 2003-2008 afin de créer 2 nouvelles médiathèques de bassin de vie, par appel à projet, et d'intégrer les médiathèques de bassins de vie existantes si elles adoptent le cahier des charges.
- D'engager en conséquence la restructuration de la médiathèque centrale.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Constant GOERG

Extrait des délibérations
du Conseil Général



N° CG 2003/II - Ydy
Séance du 26 juin 2003

**SCHEMA DE REORGANISATION ET DE
DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE
PUBLIQUE**

Le Conseil Général

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les avis de la 7^{ème} Commission et ou des Commissions réunies,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte les conclusions du rapport "schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique" et notamment les suivantes:

- La création d' un site secondaire de la médiathèque départementale ouvert au public à Altkirch, destiné à desservir le sud du département
- L'adoption de nouveaux critères d'aide aux médiathèques de bassins de vie (35% pour l'aide à la construction et à l'équipement mobilier, 20% pour l'aide à l'informatisation, 30% pour l'aide aux dépenses de personnel pendant 3 ans puis 20% sur la base de conventions d'objectifs)
- une redéfinition de la desserte par bibliobus de prêt direct, appropriée aux objectifs définis dans le rapport
- le maintien de l'aide actuelle aux bibliothèques de proximité
- l'engagement d'un premier plan d'action pour les années 2003-2008 afin de créer 2 médiathèques de bassin de vie, par appel à projets, et d'intégrer les médiathèques de bassins de vie existantes si elles adoptent le cahier des charges.

Autorise le Président à mettre en œuvre la décentralisation de la médiathèque départementale sur le site d'Altkirch, tel qu'elle est décrite dans le rapport, et à établir le programme de cette réalisation

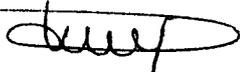
Adopté

.....voix contre
.....abstentions

REÇU A LA PRÉFECTURE
26 JUIN 2003

Donne délégation à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le plan d'action proposé après avis de la commission de l'Action, de l'Animation et du Patrimoine Culturels.

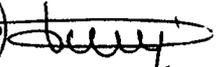
Pour extrait conforme
Colmar, le 1^{er} JUIL. 2003
Le Président du Conseil Général
du Haut-Rhin
Pour le Président et par délégation


Danièle FISCHER

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation


Bernard ROCH

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet: 26 JUIN 2003
Publication - - JUIL. 2003
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation


Danièle FISCHER

Direction de la Culture et du Patrimoine
 Service de la Médiathèque départementale

**Médiathèque de bassin de vie du Val d'Argent :
 Rapport d'évaluation**

**1. RESPECT DES CRITÈRES GÉNÉRAUX CORRESPONDANT À UNE
 MÉDIATHÈQUE DE BASSIN DE VIE**

CRITÈRES	REQUIS PAR CONVENTION	CONSTATÉS
-----------------	----------------------------------	------------------

Bâtiment

Tutelle	Communauté de Communes	Communauté de Communes du Val d'Argent
Implantation	Bourg centre du bassin de vie	Sainte-Croix-aux-Mines
Population	Plus de 10 000 habitants	10 700
Surface	0,07 m ² /habitant	1 098 m ² (749 normalement)
Mobilier	Spécifique	OUI
Logiciel bibliothéconomique	Norme Z3950	OUI
	Format MARC	OUI
	Recommandation 995	OUI

Personnel filière culturelle Fonction Publique Territoriale

Nombre total	5 personnes pour 10 000 habitants	5 personnes
Cadre A	1	1
Cadre B	2	1
Cadre C	2	3 (dont 2 titularisations en catégorie C avec maintien de l'échelon B)
Formation continue (nombre de formations suivies en 3 ans)		À l'exception d'1 personne en FAT et FAE (40 stages sur les 3 ans), la moyenne est de 3 stages par an et par employé.

Collections

Fonds initial	2 documents par habitants = 21 400 documents	9 000 livres adultes 8 000 livres jeunesse 2 600 CD 1 600 DVD 200 CD-ROM = 21 400 documents
Budget d'acquisition	2 euros/habitants = 21 400 € T.T.C.	2004 = 168 353,25 € H.T. (crédits d'investissement) 2005 = 51 819,17 € T.T.C. 2006 = 39 695,66 € T.T.C.
Documents au 31/12/2006	Imprimés	20 642
	Audiovisuels	2 363
	Sonores	3 121
	Électroniques	627

Règles générales de fonctionnement

Ouverture hebdomadaire		22 heures
Nombre de jours		5
Jours d'ouverture obligatoires	Mercredi	OUI
	Samedi	OUI
Détail des horaires	Lundi	Fermeture
	Mardi	16h-19h30
	Mercredi	10h-12h30 et 13h30-17h30
	Jeudi	15h-18h
	Vendredi	15h-18h
	Samedi	10h-12h30 et 13h30-17h
Accès	Égal pour tout habitant du bassin de vie	OUI
	Libre	OUI
	Gratuit jusqu'à 16 ans	Abonnement livre = OUI Abonnement multimédia = 8 €

Accessibilité

- ⇒ Parking à proximité de la médiathèque ;
- ⇒ Taxi à la carte
- ⇒ Transport en commun avec arrêt devant la médiathèque (fréquence journalière)
 - TER 1 par heure dans le sens Sélestat/Sainte-Marie-aux-Mines
 - TER 1 par heure dans le sens Sainte-Marie-aux-Mines/Sélestat
- ⇒ Arrêt de bus à 50 m de la médiathèque dans les deux sens de circulation
- ⇒ Piste cyclable à proximité.

2. USAGERS ET EMPRUNTEURS :

	Inscrits	Emprunteurs	% population de la CCVA	Documents prêtés	Visiteurs (si comptage possible)
2004	857	-----	8,01 %	13 663	-----
2005	1 449	1 387	13,54 %	74 975	20 306
2006	1 488	1 319	13,91 %	78 646	18 198

Répartition des emprunteurs par origine : Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA) : Hors CCVA

	Commune siège	%	CCVA	%	Hors CCVA	%
2004	----	----	810	7,57 %	47	0,43 %
2005	----	----	1 314	12,28 %	73	0,68 %
2006	----	----	1 241	11,60 %	78	0,73%

Répartition des emprunteurs par commune (Période du 22/10/2004 au 19/12/2007)

Communes	Nombre de lecteurs	% par rapport à l'ensemble
CCVA :		
Liépvre	278	14,46%
Rombach-le-Franc	147	7,65%
Sainte-Croix-aux-Mines	558	29,03%
Sainte-Marie-aux-Mines	819	42,62%
Sous-total CCVA	1802	93,75%
Hors CCVA :		
Aubure	6	
Ban de Laveline	2	
Bar-le-Duc	1	
Barr	1	
Berg-sur-la-Moselle	1	
Boofzheim	1	
Châtenois	3	
Colmar	3	
Colroy-la-Grande	2	
Epfig	1	
Geishouse	1	
Gemaingoutte (88)	1	
Labaroche	1	
Loos	1	
Mittelbergheim	1	
Muhlbach-sur-Munster	1	
Mulhouse	2	
Neuvillers-sur-Fave	1	
Orbey	1	
Plobsheim	2	
Ronchin	1	
Saasenheim	1	
Saint-Pierre-Bois	2	
Saint-Prix	1	
Sélestat	12	
Saint-Dié	1	
Schiltigheim	1	
Strasbourg	5	
Thannenkirch	7	
Toulouse	1	
Urbeis	1	
La Vancelle	11	
Wisembach	1	
Non précisé	42	
Sous-total hors CCVA	120	6,24%
TOTAL	1922	100%

Communes	Nombre d'habitants en chiffre (1999)	Nombre d'habitants en % (1999)	Fréquentation de la médiathèque en %
Lièpvre	1 650	15,71 %	14,46%
Rombach-le-Franc	823	7,83%	7,65%
Ste-Croix-aux-Mines	2 051	19,52 %	29,03%
Ste-Marie-aux-Mines	5 982	56,94%	42,62%
Total	10 506	100%	93,75%

Quelles sont vos conclusions ou interrogations par rapport à la fréquentation par commune ? Vers quelles communes cibler prioritairement l'action des trois prochaines années ?

La fréquentation de la médiathèque du Val d'Argent par commune est relativement équilibrée par rapport à la répartition de la population au sein de la vallée.

Il est à noter une « sur-représentation » pour Sainte-Croix-aux-Mines, commune siège de la médiathèque.

Les Sainte-Mariens représentent 56,94% de la population mais seulement 42,62% des usagers. Notre action de communication doit donc, dans les trois prochaines années, être intensifiée en direction de la commune chef-lieu de canton.

Répartition des emprunteurs par catégorie socio-professionnelle

Profession	Nombre d'abonnés	%
Agriculteur exploitant	8	0,40%
Artisan	14	0,70%
Commerçant et assimilé	12	0,60%
Chef d'entreprise	10	0,50%
Profession libérale	6	0,30%
Enseignant d'université et assimilé	1	0,05%
Cadre et professeur du secteur santé	35	1,76%
Cadre fonction publique	13	0,65%
Cadre d'entreprise	27	1,35%
Ingénieur	2	0,10%
Enseignant	69	3,46%
Prof. intermed. du secteur santé	51	2,56%
Prof. intermed. de la fonction publique	8	0,40%
Cadre moyen entreprise	8	0,40%
Technicien	10	0,50%
Contremaître, agent de maîtrise	10	0,50%
Employé fonction publique	66	3,31%
Employé entreprise	145	7,28%
Employé de commerce	31	1,56%
Ouvrier	22	1,10%
Ouvrier agricole	1	0,05%
Retraité agriculteur	1	0,05%
Retraité cadre et prof.intermédiaire	6	0,30%
Retraité employé et ouvrier	10	0,50%
Demandeur d'emploi	43	2,16%
Etudiant de 14 ans et plus	200	10,04%
Collégien	230	11,54%

Ecolier	623	31,26%
Ecole	65	3,26%
Femme au foyer	39	1,96%
Femme au foyer de 60 ans et plus	6	0,30%
Autre inactif (militaire, prêtre)	3	0,15%
Autre catégorie	51	2,56%
Animatrice	5	0,25%
Assistante Maternelle	1	0,05%
Socio-culturel	7	0,35%
Educatrice	3	0,15%
Intermittent	1	0,05%
Invalide	1	0,05%
Retraité	119	5,97%
Photographe	1	0,05%
Santé	4	0,20%
Non précisé	25	1,25%
Total	1993	100%

Quelles sont vos conclusions ou interrogations par rapport aux catégories qui fréquentent la médiathèque ? Vers quels publics cibler prioritairement l'action des trois prochaines années ?

Si les catégories du monde de l'éducation (écoliers, étudiants, enseignants), les cadres, les professionnels de la santé et les catégories « ouvriers/employés » sont correctement représentées, notre action doit essentiellement porter vers les catégories libérales : artisans, commerçants et agriculteurs.

COLMAR, le 20 décembre 2007

3. DESSERTE OU ACCUEIL DE PUBLICS PARTICULIERS

Types de publics	Type d'actions	Résultat (nombre de personnes concernées)
Publics scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Accueils de classe (voyages lectures, défi lectures : mardi-jeudi et vendredi matin) - Hors temps scolaire et depuis 2006 : accueil dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité 	<p>36 classes de la 1^{ère} année de maternelle au CM2 dont les enfants de l'IMP Public concerné : environ 1 080 enfants.</p> <p>Groupe de 16 personnes maximum – 1x/mois</p>
Petite enfance	Atelier d'éveil depuis 2006 en partenariat avec le Relais d'assistantes maternelles	À chaque séance : 8 enfants de 2-4 ans maximum tous les 2 mois
Personnes âgées placées en institutions	<ul style="list-style-type: none"> - Accueils de groupe - Centre de ressource documentaire dans le cadre des animations réalisées par les animatrices de l'hôpital intercommunal 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison de retraite de Sainte-Croix-aux-Mines - Maison de retraite de Sainte-Marie-aux-Mines - Service d'handicapés vieillissant à l'hôpital intercommunal du Val d'Argent
Personnes âgées à domicile	Mise en place d'un portage à domicile depuis novembre 2006	5 personnes 1x/mois
Personnes d'origine immigrée	Depuis 2006, en partenariat avec le Centre socio-culturel du Val d'Argent, accueil de l'atelier des savoirs socio linguistiques.	13 personnes max. - 1x/mois (périodes scolaires)
Personnes en difficulté sociale	<p>Depuis 2006, en partenariat avec le Centre socio-culturel du Val d'Argent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier informatique - Accueil à la médiathèque d'un groupe de personnes en difficultés sociales dans le cadre des « sorties culturelles » du groupe d'Économie Sociale et Familiale - Accueil à la médiathèque de groupes « mercredis festifs en famille » du CSC et des Restos du Cœur 	<p>4-6 personnes – 2x/mois</p> <p>16 personnes</p>

4. ACTIONS REGULIERES DE MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE

Type	Périodicité	Public ciblé	Résultat
Animations thématiques	Un thème est choisi pour l'année (ex. : gourmandise en 2006). À chaque mois correspond une sous-thématique. Cette dernière donne lieu à l'élaboration d'une bibliographie thématique à partir de laquelle sont développées différentes animations : atelier d'éveil, pause histoire, brico D lire, atelier d'arts plastiques, club lecture (à partir de 2008)	Secteur jeunesse	
Clubs de lecture	Mise en place 2008	9-13 ans	
Présentation de documents	Mensuelle - Tables thématiques, - Liste des nouveautés sur le site Internet consultation sur place - Présentation permanente des nouveautés sur un présentoir spécifique	Secteur jeunesse Secteur adulte Secteurs adulte/audiovisuel Secteurs adulte/audiovisuel	Augmentation des emprunts des documents ainsi mis en valeur
Rencontres d'usagers	Trimestrielle	Tout public	Domaine à développer sous la forme de rencontres /causeries trimestrielles autour de la présentation de documents (2008→)
Expositions temporaires : nombre, thématique, impact	1 à 2 par trimestre. Le plus souvent accompagnées d'une ou plusieurs animations autour de la thématique ou de la technique artistique développées.	Tout public Cf. Annexe n° 1	Très appréciées par les usagers, elles contribuent à renforcer le lien social et à rendre la structure plus attractive.
Autres	Participation de la médiathèque à des animations portées par nos partenaires : - Festival des arts numériques - Festival de musique « C'est dans la vallée » (exposition photos et peintures, garden party) Mise à disposition de la villa Burrus pour : - Carrefour européen du patchwork - Festival de la soupe	Tout public	1 ^{ère} édition mitigée Garden party musicale dans le parc très appréciée et très fréquentée Fête populaire très appréciée et très fréquentée

5. ACTIONS DE FORMATION/INFORMATION DU PUBLIC

Type	Périodicité	Type de public	Résultats
Utilisation d'Internet	Journalière	<ul style="list-style-type: none"> - Public scolaire (mardi, jeudi et vendredi matin) - Tout public pendant les horaires d'ouverture de la médiathèque - Initiations individuelles (tout âge) 	<p>Positifs</p> <p>À développer autour d'animations thématiques (blog, création pages web, etc.)</p>
Utilisation de l'informatique	<ul style="list-style-type: none"> - Journalière - Animations tout public : m@rdis des clics – 1x/mois - Accueil de groupes spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Résidents de l'IMP 2x/mois ➤ Atelier informatique du Centre socio culturel : 1x/mois - Initiations individuelles 	<ul style="list-style-type: none"> Public scolaire (mardi, jeudi et vendredi matin) Ado-adultes Adultes handicapés Public dit « défavorisé » Tout public 	<p>À développer. Une des pistes serait peut être de créer un club d'utilisateurs de l'espace multimédia</p> <p>Partenariats désormais reconduits d'une année sur l'autre</p>
Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec l'ANPE : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accès gratuit à Internet pour les chercheurs d'emploi dans le cadre de leurs recherches. ➤ Accueil de groupes ANPE pour des séances de recherches ou de rédaction de CV <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec la Passerelle Emploi Service pour remplir sa feuille d'impôts via Internet ou la mise en forme d'un CV - Mise à disposition de l'espace multimédia pour 2 à 4 cycles de cours informatiques réalisés par l'Université populaire 	<ul style="list-style-type: none"> Chercheurs d'emploi Tout public 	<p>Partenariat désormais reconduit d'une année sur l'autre</p> <p>Partenariat désormais reconduit d'une année sur l'autre</p>

6. ACTION CULTURELLE : TYPE D'ACTION ENTREPRISE, PUBLIC TOUCHE, IMPACT QUALITATIF

➤ Action culturelle public adulte

Actions en réseau	Partenaire(s) le cas échéant	Personnes touchées
Lire en fête	En 2005, en partenariat avec l'Association Spéléologique pour l'Étude et la Protection des Anciennes Mines (ASEPAM) – Lecture d'extraits de « Voyage au centre de la terre » sous terre	25 personnes
Printemps des poètes	2006 : 3 soirées sur le thème du dialecte	80 personnes
Saveurs musicales	Partenariat Médiathèque Départementale du Haut-Rhin (MDHR) : 2004 : Patrick Valérian à la maison de retraite de Sainte-Croix-aux-Mines 2005 : groupe Maliétès à la maison de retraite de Sainte-Croix-aux-Mines 2006 : groupe Rassegna à la maison de retraite de Sainte-Marie-aux-Mines	40 personnes 40 personnes 60 personnes
Fête de la musique	2006 : groupe Idiophonics	50 personnes
Mois du film documentaire	2005 : Cycle sur Jules Verne 2006 : Cycle sur Mozart et sur la Nouvelle Zélande	40 personnes 30 personnes
Festival de la nouvelle	Partenariat MDHR : 2004 : rencontre avec Malika Mokeddem 2005 : rencontre avec Fadel Atallah 2006 : rencontre avec Eric Holder	110 lycéens : impact fort au moment de l'inauguration de la médiathèque au mois d'octobre 2004 12 personnes 12 personnes
Belles Étrangères	Partenariat MDHR : 2005 : rencontre avec Stefan Agopian et Cecillas Stefaniscu 2006 : projection du documentaire « Aetearoa, terre des guerriers » suivi d'une conférence de Ron Leask	10 personnes 20 personnes

➤ **Autres actions culturelles en direction des adultes**

	Partenaire(s) le cas échéant	Personnes touchées
Contes	Contes autour du monde avec Jacques Bourgarel (18 novembre 2004)	30 personnes
Conférences		
Manifestations littéraires	Rencontre avec Georges Jung autour de son livre (3 novembre 2005) Causerie avec Pierre Kretz autour de son livre (28 octobre 2006) Voir aussi : - Festival de la nouvelle - Printemps des poètes - Belles étrangères	35 personnes 25 personnes
Expositions et ateliers artistiques	Cf. annexe n°2	En moyenne une centaine de visiteurs pour chaque exposition et 15-20 personnes pour chaque atelier artistique. Ces animations rencontrent un vif succès auprès des usagers.
Manifestations musicales et audiovisuelles	2006 : cycle Mozart - Projection de film (4, 15 novembre) - Concert AJAM (8 novembre) - Spectacle Mozart (18 novembre)	20 personnes 40 personnes 60 personnes
Fête de Noël	2005 : Cie le Vent en poupe « Noël au coin du feu » 2006 : Association Hêtre « Chants et légendes de Noël »	70 personnes 80 personnes

➤ **Action culturelle jeunesse**

Petite enfance	Atelier d'éveil - Mis en place en 2006	8 enfants/séance 5x/an
Périscolaire	Hors temps scolaire et depuis 2006 : accueil dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité	16 personnes maximum/séance 1x/mois
Bibliothèque hors les murs	-	-
Écoles/Collège	Accueil de classes (Voyage lecture)	36 classes de la maternelle au CM2. Env. 1080 enfants
	Atelier d'écriture avec Jacques Lindecker (10 avril 2006)	4 ^{ème} d'adaptation du collège JG Reber de Sainte-Marie-aux-Mines
Public jeunesse	Pause histoire (Mise en place en 2006)	1 mercredi/mois de septembre à juin Public concerné : 5 ans → En moyenne : 15 à 30 personnes (enfants + adultes)
	Brico D lire (lecture en allemand suivie d'un atelier de bricolage) (Mise en place en 2005)	5 x/an Public concerné : 7-10 ans En moyenne : 8 enfants
	Rencontre avec Jay Alis, auteur de Peter Poth (20 avril 2005)	Public concerné : 8-14 ans 20 personnes
	Exposition « Bruit qui court » en partenariat avec l'ADEME et la Nef des Sciences (18 janvier au 11 février 2006)	Public concerné : scolaires + tout public
	Livres jeux et jeux de rôles (10 mai au 13 juillet 2006)	Public concerné : 9-13 ans 2 groupes de 4 enfants soit 8 enfants
	Fête du jeu et exposition « Construire pour grandir » en partenariat avec le Centre socio-culturel (27 mai 2006)	Tout âge 50 enfants
	Exposition « Regards sur le patrimoine » avec les 1ères L du Lycée d'enseignement général du 17 au 31 mai 2006	Réalisé par un groupe de 12 lycéens Public concerné : adolescents et adultes
	Expositions réalisées par les écoles maternelles et primaires du Val d'Argent : - 30 mai-16 juin 2006 : Moyen-Âge et végétaux (école Aalberg) - 17-30 juin 2006 : exposition sur les peintres Exposition sur les minéraux (école Sainte-Geneviève)	
	2006 : cycle Mozart - Projection de film (4,15 novembre) - Animation AJAM à destination des écoles de la ZEP (7 novembre)	20 personnes 120 enfants

	- Concert AJAM (8 novembre) - Spectacle Mozart (18 novembre)	40 personnes 60 personnes
	Ateliers de pratiques artistiques : - Réalisation d'un livre arc-en-ciel avec Maud Gobertières (9-16 mars 2005) - Pratique de la peinture au crayon gras le 20 et 27 juillet 2005 avec Martine Elghalemi - Pratique de l'aquarelle avec Patricia Gurly le 3 mai 2006 - Ateliers d'art plastique avec Valérie CEBOKLI sur le thème des ogres (2 et 3 novembre 2006 pour les 6-10 ans) le thème du corps (4 novembre 2006 pour les 2-4 ans)	En moyenne les groupes sont composés de 6 à 12 enfants. Les tranches d'âges varient en fonction des projets

➤ **Action culturelle publics particuliers**

Personnes âgées	Portage à domicile 1x/mois. Mis en place en novembre 2006	5 personnes concernées pour l'instant. Importance du lien social
	Accueil de groupes pour les personnes placées en institution (maisons de retraite et hôpital)	2 groupes 5 à 10 personnes par groupe Périodicité mensuelle
Personnes handicapées	Accueil de groupes	1x/mois en secteur adulte 2x/mois à l'espace multimédia
Personnes d'origine immigrée	Voir partenariat avec Centre socio-culturel du Val d'Argent (FLE, ateliers du savoir)	1x/mois en secteurs adulte et jeunesse 16 personnes
Personne en difficulté sociale	Voir Partenariat avec Centre socio-culturel	

➤ **Action culturelle : tableau récapitulatif**

Public concerné	Type d'action	Nombre d'actions 2004-2006
Tout public	Expositions thématiques, artistiques	1 à 2 par trimestre Tout public
	Accueil d'auteurs	1 à 3 x/an
	Participation aux manifestations du réseau des bibliothèques	
	Participation de la médiathèque aux manifestations portées par nos partenaires	3 à 4 x/an
Adultes	Présentation de sélections documentaires (Internet, papier, sur les tables et les présentoirs)	3 sélections par mois
	M@rdis des clics (animations multimédias)	1x/mois – 12 personnes max
Enfants	Ateliers d'éveil pour les 2-4 ans (mise en place fin 2006)	Tous les 2 mois (5/an) – enfants + les parents
	Pause histoire (à partir de 5 ans)	1x/mois d'octobre à juin – 15 à 35 personnes
	Brico-D-Lire (activité en allemand)	1x tous les 2 mois. En moyenne 5/an – 12 enfants max
	Atelier d'arts plastiques	En moyenne 2 à 3/an – 12 enfants max
	Présentation de sélections documentaires (internet, papier et sur les tables)	1 thématique développée par mois
Scolaires	Accueil de classes	Pendant périodes scolaires : 1 080 enfants concernés
	Accueil du Défi lecture	1 fois par an sur 6-9 matinées
	Accueil du CLAS	Groupe de 16 personnes – 1x/mois
Personnes âgées en institution	Accueil de groupes	À la demande
	Centre de ressources documentaires et prêts de documents	À la demande
Personnes âgées à domicile	Portage à domicile (mise en place novembre 2006)	1x/mois – 5 personnes
Personnes handicapées	Accueil à l'espace multimédia et en secteur adultes	2x/mois – 12 personnes
	Accueil des scolaires handicapés	3 à 5 x/année scolaire – 6 enfants
Personnes d'origine immigrée	Accueil de l'atelier des savoirs socio-linguistiques	13 personnes maximum - 1x/mois
Personnes en difficulté sociale	Atelier informatique	4-6 personnes - 2x/mois
	Sorties culturelles du CSCVA	16 personnes – À la demande
	Accueil des mercredis festifs en famille du CSC et des Restos du Coeur	16 personnes – À la demande (en moyenne 1x/mois)
	En partenariat avec ANPE, accueil de chercheurs d'emploi pour accompagnement de recherche d'emploi via le Net	1 x/mois – 12 personnes max

➤ Partenariats établis

Centre Socio-culturel du Val d'Argent

Ce partenariat vise à favoriser l'ouverture sociale et culturelle sur le territoire, l'exploitation des ressources de la médiathèque par les adhérents du Centre socio-culturel et de la population habituellement éloignée des services culturels.

À partir des missions du Centre socio-culturel du Val d'Argent et celles de la Médiathèque du Val d'Argent, un partenariat, débuté et contractualisé « officiellement » en septembre 2006, a permis de mettre en place quelques actions concrètes inscrites dans la durée et différentes en fonction des publics concernés :

Atelier de savoirs socio-linguistiques

Public : personnes d'origine immigrée

Action : accueil du groupe 1 x par mois

Rôle de la médiathèque : lieu de ressources culturelles et d'ouverture sociale à un service de proximité.

Économie sociale et familiale

Public : public en difficulté sociale

Actions :

- Atelier informatique : accueil du groupe 1 x par mois
- Sortie culturelle à la médiathèque 1 à 2x par trimestre

Rôle de la médiathèque :

- lieu de découvertes et de formation ;
- lieu d'initiatives individuelles et collectives à travers la recherche documentaire ;
- lieu d'action sociale où le public présentant des difficultés, a les moyens de s'approprier la médiathèque comme un lieu de revalorisation personnelle.

Actions collectives famille - mercredis festifs des Restos du Coeur

Des accueils spécifiques ou la participation aux animations de la médiathèque, sont proposés aux groupes du Centre socio-culturel dans le cadre des actions collectives « familles ».

Public : public en difficulté sociale

Actions :

- Mercredis après-midi en secteur jeunesse 1x par mois
- Mercredis « pause histoire » en secteur jeunesse 1x par mois
- Atelier d'éveil pour les 2-4 ans en secteur jeunesse 1x par mois

Rôle de la médiathèque :

- lieu de ressources culturelles et d'ouverture sociale ;
- lieu d'animation, d'éveil et d'expression orale.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Public : enfants scolarisés du CP au CM2 en difficultés scolaires

Action : accueil de groupe 1x par mois

Rôle de la médiathèque :

- lieu de ressources culturelles et d'ouverture sociale ;
- lieu d'animation, d'éveil et d'expression orale ;
- lieu d'accompagnement dans le parcours scolaire des enfants.

Éducation nationale

L'ensemble des écoles maternelles et primaires situées sur le territoire intercommunal fréquente la Médiathèque du Val d'argent dans le cadre d'animations :

- en secteur jeunesse (voyage lecture) en moyenne 3 fois par année scolaire et par classe ;
- en secteur multimédia entre 3 et 5 fois par année scolaire et par classe.

En dehors des accueils de classe :

- Une carte d'abonnement « enseignant » est proposée à chaque professeur en faisant la demande. Elle permet à chaque enseignant d'emprunter gratuitement jusqu'à 15 documents dans le cadre de ses activités pédagogiques ;
- Aide à la recherche documentaire ;
- Les coordinateurs ZEP (devenus RRS) organisent avec l'aide du secteur jeunesse le Défi lecture des cycles 1, 2 et 3 à la Médiathèque du Val d'Argent ;
- Le secteur jeunesse expose les expositions réalisées au cours de l'année scolaire par les classes des écoles élémentaires, le collège et le lycée polyvalent Louise Weiss.

Hôpital intercommunal

Une convention de partenariat a été mise en place depuis 2005 avec l'Hôpital intercommunal. Cette convention prévoit :

- L'accueil de groupes en dehors des horaires d'ouverture au public
- La création d'une carte d'abonnement « animateur » proposée à chaque service (5 au total) en faisant la demande. Elle permet à chaque animateur d'emprunter gratuitement jusqu'à 15 documents dans le cadre de ses activités
- L'aide à la recherche documentaire

Institut les Tournesols

Cet institut médico-pédagogique spécialisé est notamment composé d'un institut médico-pédagogique, d'une maison d'accueil spécialisée, d'un foyer double tarification. La convention mise en place prévoit :

- L'accueil de groupes en dehors et pendant des horaires d'ouverture au public (1 x par mois en secteur adulte et 2 x par mois en secteur multimédia).
- L'accueil des enfants handicapés de la classe de l'institut Les Tournesols
- La création d'une carte d'abonnement « animateur » proposée à chaque service en faisant la demande. Elle permet à chaque animateur d'emprunter gratuitement jusqu'à 15 documents dans le cadre de ses activités
- L'aide à la recherche documentaire

ANPE

Le partenariat mis en place prévoit :

- L'accès libre et gratuit à tous les demandeurs d'emploi au secteur multimédia pour la consultation du site anpe.fr et annexes.
- Aide à la rédaction de CV et impression gratuite dans la limite de 5 impressions par séance .
- Animation d'un atelier par l'ANPE à l'espace multimédia : « Comment rechercher un emploi avec anpe.fr » en direction des demandeurs d'emploi, à raison de 3 interventions par semestre .

Ce partenariat a été contractualisé par la signature d'une convention le 31 juillet 2007.

Récapitulatif : liste des partenaires de la médiathèque

Type de partenaire	nom	Type d'action
Social	ANPE	Aide à recherche d'emploi
Social	IMP les Tournesols	Accueil handicapés (enfants et adultes)
Social et sanitaire	Hôpital intercommunal	Accueil personnes âgées
Éducation	Écoles maternelles et primaires	Accueil des classes, recherche documentaire, animation
Social	Centre socio-culturel	Soutien scolaire, actions familles, publics immigrés, insertion de publics en difficultés sociales

ANNEXE n°1

**EXPOSITIONS ET ATELIERS DE
PRATIQUES ARTISTIQUES
2004-2006**

EXPOSITIONS ET ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE 2004-2006

2004

- 30 novembre au 11 décembre Exposition Triad'art

2005

- 9 et 16 mars Réalisation d'un livre arc-en-ciel avec Maud GOBERTIÈRE

- 5, 12 et 19 mars Horaires : 14h-15h30 - **Public : enfants**
Fabriquer un livre avec Maud GOBERTIÈRE
Horaires : 14h-16h - **Public : ado/adultes**

- 25 avril au 30 mai Exposition picturale de Christophe MEYER dans le cadre du festival « C'est dans la vallée »

- 16 au 30 juillet Exposition picturale de Martine ELGHALEMI
- 20 et 27 juillet Ateliers peintures avec l'artiste

- 23 et 30 juillet Horaires : 14h-15h30 - **Public : enfants**
Ateliers peintures avec l'artiste
Horaires : 14h-16h - **Public : ado/adultes**

- 20 septembre au 21 octobre Exposition sur les 40 ans d'intercommunalité dans le Val d'Argent - **Tout public**

- 25 octobre au 19 novembre Dans le cadre du cycle sur Jules Verne : exposition Jules Verne - **Tout public**
Elle évoque la vie de Jules Verne, ses écrits, ses liens avec la vie littéraire et scientifique, ses héros lancés dans de grandes aventures.

- 29 novembre au 23 décembre Exposition d'œuvres Roumaines à thématique religieuse. La technique utilisée est la technique de peinture sur verre - **Tout public**

- Samedi 15 décembre Démonstration de peinture sous verre avec Yves SIFFER
Horaires : 13h30-16h - **Tout public**

2006

- 18 janvier au 11 février Exposition « Bruit qui court » en partenariat avec l'ADEME et la Nef des sciences (Mulhouse).
Sur un mode ludique et interactif, cette exposition s'adresse à tous et en particulier aux jeunes. L'exposition introduit le thème par une approche historique, pour ensuite définir ce que sont les sons, comment nos oreilles les perçoivent et de quelle façon elles peuvent être détériorées, avant d'explorer les différentes sources de bruit et les dispositifs mis en œuvres pour les réduire.

Tout public, public scolaire
- 15 au 25 mars Exposition Pêle-Mêle
Sur réservation pour les scolaires - **Tout public**

- 8 au 22 avril Exposition Maud GOBERTIÈRE
Atelier « fabrication du papier » avec Maud GOBERTIÈRE

- 29 avril au 13 mai Exposition d'aquarelles (Mme GURLY) - **Tout public**
Animations : 3 mai (jeunes) – 6 et 9 mai (adultes)
- 17 au 31 mai Exposition « Regards sur le patrimoine » avec les lères
L et Marie-Anne ROTH (LEG) - **Tout public**
- 30 mai au 16 juin Exposition école Aalberg (MM. COLIN et
COURTECUISSÉ) – Secteur jeunesse. Thèmes : Moyen-
Âge et végétaux.
- 17 au 30 juin Exposition des dessins de l'école Ste Geneviève
Thèmes : 5 peintres (Valérie Michel)
Minéraux (Doris Urbain)
Tout public
- 26 septembre au 7 octobre Exposition « Un jardin nature »
- 10 au 19 octobre Expo 25 ans ASEPAM
- 20 octobre - 5 novembre Exposition Valérie CEBOKLI
- 2 et 3 novembre Ateliers d'art plastique avec Valérie CEBOKLI
Atelier réservé aux 6-10 ans Thème : les ogres
Horaires : 15h-16h30
- Samedi 4 novembre Ateliers d'art plastique avec Valérie CEBOKLI
Atelier réservé aux 2-4 ans Thème : le corps
Horaires : 10h-11h suivi d'un apéritif.
- 7 nov. – 2 décembre Exposition sur Mozart.
- 5 décembre au 2 janvier 2007 Exposition « Noël et autres fêtes de l'hiver »
Fêtes de la saison ou fêtes religieuses, partout dans le
monde, à toutes les époques, des fêtes ont eu lieu
pendant l'hiver. Les thèmes abordés sont variés : la fin
du cycle des saisons, les célébrations du passé, les
traditions de Noël, les personnages de la fête, les
symboles végétaux de l'hiver, la fête à table.